

# CONSEIL MUNICIPAL

13 décembre 2019

## - CCMVR (Communauté de communes Marches du Velay-Rochebaron), CLECT (Commission Locale des Charges Transférées):

La commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) a pour rôle d'assurer, pour la communauté de communes et pour ses communes membres, la neutralité budgétaire du passage à la Cotisation Foncière des Entreprises (ex. taxe professionnelle) et des transferts de compétences (SDIS...).

Notre commune contribue à hauteur de 3 521 € HT.

Le conseil , après avoir délibéré, approuve le rapport de la CLECT et autorise M, le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de la délibération.

## - Employés communaux

La commune embauche actuellement deux agents contractuels.

- Christian Cresci arrivant au terme de ses 6 années de CDD, nous ne lui renouvelons pas son contrat, sinon il faudrait faire un CDI, sachant qu'il est à quelques mois de la retraite. Son contrat prend fin au 31 décembre 2019. Il est en accord avec cette décision.

- Christine Teska arrive à son 6<sup>ème</sup> contrat. Nous décidons de renouveler son contrat pour 6 mois en CDD.

En lieu et place de Christian Cresci, nous avons donc recruté un nouvel employé qui travaillera 17h30 par semaine, les lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8h30 à 13h00. Il s'agit de Gregory Ganivet qui avait envoyé une candidature spontanée il y a quelques mois. Il est polyvalent et pourra accomplir de nombreuses tâches dans notre commune : maçonnerie, peinture, menuiserie, entretien des espaces verts...

Une autre candidature nous est parvenue mais trop tardivement, le poste avait déjà été pourvu.

## - Vente de terrain

Nous avons eu une demande d'achat de terrains communaux à Besse. L'une des parties était un ancien bien de section, qui est devenu bien communal suite à la consultation des habitants de Besse décidée le 23 juin 2017 et effectuée en décembre 2017. La vente est donc possible. Le conseil donne un accord de principe à la vente sous condition d'une diminution de surface d'une des parcelles demandées.

### **- Voirie : groupement de commande**

Un marché est ouvert par le biais de la communauté de communes, pour toutes les communes qui souhaitent faire des travaux de voirie.

Pour 2020, seront effectués le chemin du Pan, l'impasse Laurent, devant la table d'orientation.

L'estimation (hors appel d'offres) est actuellement de 41 000 € HT. Nous attendons la proposition par l'appel d'offres de la communauté de communes, qui devrait être largement en dessous.

### **- Travaux**

- L'appartement de Boubas est vacant depuis le 1<sup>er</sup> septembre. Nous en avons profité pour faire isoler les murs et changer les huisseries. La cuisine a été réaménagée afin que les futurs locataires puissent ajouter un lave-vaisselle.

Les WC vont être changés à cause du réservoir d'eau qui est fêlé. La fin des travaux est prévu pour fin décembre.

L'appartement sera disponible à la location au 1<sup>er</sup> janvier, au tarif de 400 € mensuel.

- L'appartement au 1<sup>er</sup> étage de la maison Laurent est en cours de rénovation. La véranda va être transformée en pièce à vivre avec la cuisine aménagée. Un chauffage par aérothermie va être installé. Les travaux devraient se terminer début janvier. Un locataire est déjà prévu.

### **- Projet bibliothèque**

Les travaux sont presque terminés. Il reste à installer les toilettes.

Ensuite, la mise en place de la bibliothèque proprement dite pourra commencer, avec des rayonnages, des bacs à livres.

Nous referons une réunion prochainement afin de discuter de l'aménagement avec toutes les personnes qui se sont montrées intéressées.

Le conseil, après avoir délibéré, approuve la création d'une bibliothèque au rez-de-chaussée de l'ancienne maison Laurent et autorise monsieur le maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de la délibération.

### **- Tarif de la salle des fêtes**

Nous ne changeons pas les tarifs cette année.

Ils restent à 180 € pour les habitants de la commune, 300 € pour les personnes extérieures, pour le week-end.

Nous conservons la possibilité de louer la salle pour un apéritif ou autre en semaine, à 50 €, si elle n'est pas prise par une association.

### **- Tarif des concessions du cimetière**

Les tarifs restent les mêmes : le prix d'une concession est toujours de 600 €.

Une case au columbarium est vendue au prix de 800 €.

## - Divers

- L'électricité a été refaite à l'église, avec l'ajout de prises et changement d'interrupteurs.

Le sol est endommagé, très poreux et difficile à nettoyer. Nous souhaitons conserver le cachet de ce sol ancien.

Notre conseillère départementale nous a parlé d'une aide aux bâtiments et édifices culturels non classés, à hauteur de 25 % de la somme à payer. Il faudra prendre contact avec le département pour travailler sur ce dossier avec l'intervention du CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement).

- Enfouissement des lignes électriques : Enedis a besoin de renforcer le réseau électrique. Pour ce faire, cette entreprise va enfouir les lignes sur le haut de la rue de la mairie et propose à la mairie de profiter des tranchées pour enfouir les lignes téléphoniques. Cela répondrait à un souci esthétique, mais le tarif de 70 000 € est complètement dissuasif.

- Une lampe va être installée au niveau de la table d'orientation.

- Une subvention de fonds européen pour les communes du pays de la Jeune Loire pourrait nous permettre de modifier tout ou partie de l'éclairage public. Une étude va être réalisée pour savoir ce qu'il est possible de faire avec les 6 500 € qui nous seront octroyés.

- Nous avons décidé de faire restaurer les murs d'enceinte des lavoirs de Crespinhac, ainsi que le sol autour de celui de Boubas. Le conseil, après avoir délibéré, décide la réalisation des travaux, sollicite une subvention de 5000€ à la CCMVR au titre du petit patrimoine et autorise M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation et au subventionnement de ces travaux.